

**Collège de Saint-Germain-sur-Morin, Département de Seine-et-Marne
Conseil d'Administration du 25 juin 2013 - Motion « AED »
SNES - Syndicat National des Enseignements du Second Degré**

Dans de très nombreuses académies, des annonces de suppressions de postes d'Assistants d'Education (AED) sont faites par les Rectorats.

Ce serait ainsi de l'ordre de 2 000 postes d'AED que les recteurs supprimeraient sur l'ensemble du territoire à la rentrée 2013, soit l'équivalent du nombre de postes que le ministère a créé à la rentrée 2012.

De telles suppressions seraient en totale contradiction avec les engagements pris et renouvelés par le Président de la République et le ministre de l'Education nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements durant le quinquennat.

Par cette motion, nous voulons également dénoncer le manque de transparence des autorités compétentes, à savoir la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN). Si nous disposons des informations pour les lycées avec 44 suppressions de postes sur l'académie de Créteil, tous les départements ne disposent pas des informations suffisantes pour évaluer l'ampleur de la diminution des moyens d'assistance éducative à la rentrée prochaine.

- En Seine-Saint-Denis, la DASEN a fait le choix d'informer sur l'évolution de sa dotation dès l'automne 2012 et lors de l'audience du 13/06 demandée par le SNES.
- Qu'en est-il en Seine-et-Marne ou dans le Val-de-Marne, autres départements concernés mais dont les chiffres ne sont pas communiqués ? Mettre les établissements devant le fait accompli à la rentrée est inadmissible ! Les difficultés dues à ces suppressions de postes sont encore accrues par l'annonce tardive qui va en être faite aux chefs d'établissements.

Nous refusons que le collège de Saint-Germain-sur-Morin paie son tribut à cette mesure d'austérité. Nous exigeons donc des moyens supplémentaires suffisants pour encadrer les 133 nouveaux élèves de 6^e qui nous arriveront en septembre prochain. Et afin de pouvoir procéder à un recrutement de qualité, nous exigeons d'être informés des moyens supplémentaires dont nous disposons dans les meilleurs délais. Attendre la fin de l'année, et le départ des familles en vacances, pour passer en force sur ce sujet est une manœuvre grossière et indelicat que nous déplorons.

Avec moins d'encadrement, nous nous dirigeons assurément vers une dégradation des conditions d'études, de travail et de sécurité.

Par cette motion nous, membres du Conseil d'administration du collège de Saint-Germain-sur-Morin demandons au Directeur académique des services de l'éducation nationale de respecter les règles élémentaires de transparence nécessaires au bon fonctionnement de notre collège pour pouvoir assurer une prise en charge éducative digne de ce nom.

Lecture faite par M. Teddy FAGNIERES,
CPE du collège de Saint-Germain-sur-Morin,
Commissaire Paritaire SNES Créteil